COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES
Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 25 Septembre 2019
P.V. N° 7

Président : M. Guy BOUCHON
Délégué du C.D. : M. William PONT
Secrétaire : M. Emile TASSISTRO
Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Bernard BIAVA - Pierre COLLETTI – Jean Pierre FRANCESCHINI - Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Francis MINISCALCO - Yves MOLINES – Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

CHANGEMENTS D'HORAIRES

SC BARJOLS : demande le report des matchs séniors en raison des fêtes de la St Marcel pour les journées des 18 et 19 janvier 2020 contre SOLLIES FARLEDE 2 et ST ZACHARIE Et S 2. La commission demande à ce que ces rencontres se jouent les week-ends du 8 ou du 22 décembre 2019.

SC DRAGUIGNAN : demande d'avancer le match de D1 contre SIX-FOURS LE BRUSC FC 2 du 06/10/2019 au 05/10/2019 à 19h00. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 05/10/2019 à 19h00.

SOLLIES-FARLEDE demande d'inverser le match de D1 contre T.HOPITAL 1 du 10/11/2019. La commission est en attente de l'accord écrit du club adverse.

US ST MANDRIER : demande d'avancer le match séniors D3 poule A contre T.HOPITAL 2 du 03/11/2019 au 27/10/2019 à 10h30. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 27/10/2019 à 10h30.

YOUNG CARITAS 83 : demande le report du match de D4 poule A contre BANDOL US 1 du 03/11/2019 au 17/11/2019 à 15h00. La commission est en attente de l'accord écrit du club adverse.

Matchs à jouer

A jouer le 29 septembre 2019

D3 poule C

CA ROQUEBRUNE 1 / CALLAS CANTON A S 1 du 08/09/2019 (50336.1)

A jouer le 13 Octobre 2019

D4 poule B

CSK VAL ROUGIERES 1 / SC TOURVES 1 du 08/09/2019 (51971.1)

A jouer le 27 Octobre 2019

D3 poule A

ST MANDRIER 2 / T. HOPITAL 2 du 03/11/2019 (50228.1)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTE

1ère parution

D3 poule A

J S MOURILLONNAISE 1 / ST CYR AS 2 du 22/09/2019 (50206.1)

D4 poule B

BRIGNOLES A 2 / BESSE SPORTS 3 du 22/09/2019 51980.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Journée du 22.09.2019

D1 :

SIX FOURS LE BRUSC / LE LAVANDOU
LA SEYNE FC / ST CYR
LA LONDE / SOLLIES FARLEDE
ESTEREL / T. HOPITAL
COGOLIN / CUERS PIERREFEU
ST MANDRIER / SC DRAGUIGNAN

D2 Poule A :

LE PRADET / SANARY
HYERES FC / LA LONDE
STE MAXIME / RAMATUELLE
COGOLIN / CUERS PIERREFEU
TREMPLIN FC / FREJUS ST RAPHAEL

Poule B :

PUGET SUR ARGENS / PAYS DE FAYENCE
CANNET DES MAURES / LORGUES
ST MAXIMIN / LES ARCS
BESSE SPORTS / BORMES
MAR VIVO / GRIMAUD
LA VALETTE / CARQUEIRANNE LA CRAU

D3 Poule A :

LE PRADET / SANARY

JS BEAUSSETANNE / T. HOPITAL
MAR VIVO / GARDIA CLUB
ST MANDRIER / OLLIOULES

Poule B :

BARJOLS / SC NANS
BELGENTIER / ST MAXIMIN
LE VAL BESSILLON / SOLLIES FARLEDE
BESSE SPORTS / ROCBARON
BRIGNOLES / VIDAUBAN
US VAL ISSOLE / CARCES

Poule C :

PUGET SUR ARGENS / RC LA BAIE
TRANS / LES ARCS
ST TROPEZ FC / LA LONDE
ROQUEBRUNE / GRIMAUD
CALLAS CANTON / SC DRAGUIGNAN

D4 Poule A :

FC LA SEYNE / BRAS
YOUNG CARITAS / PIVOTTE SERINETTE

Poule B :

PIGNANS / LE LAVANDOU
TRANS / FA FREJUS
TOURVES / ROCBARON
ST MAXIMIN / VAL DES ROUGIERES

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D3 Poule C :

PLAN DE LA TOUR / LORGUES du 22.09.19

Poule B :

LE VAL BESSILLON / SOLLIES FARLEDE du 22.09.19

D4 poule A :

BARJOLS / BANDOL du 22.09.19

Prochaine Réunion
Mercredi 2 Octobre 2019

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO